

Conforter et développer les rôles et les missions des IUT dans l'université

2 ans de politique gouvernementale ont considérablement fragilisé les IUT. Nombreux ont été les camarades à partager ce constat lors de la réunion du secteur IUT le 22 octobre au siège du SNESUP. Dès 2007, le SNESUP et les personnels des IUT ont dénoncé l'application budgétaire de la loi LRU et particulièrement le refus de doter « en propre » ces formations technologiques des moyens dont elles ont besoin. A l'instar des IUFM et IUP, c'est aux IUT de voir leur sort s'assombrir. Alors que ces dispositions remettent en cause le cadrage national des DUT, ces inquiétudes ont été balayées l'an dernier par les parlementaires et les organisations patronales, qui ne cessaient de clamer leur attachement aux IUT tout en cautionnant la loi LRU.

Fin 2008, lors de l'élaboration des budgets répartis par le nouveau modèle d'allocation des moyens SYMPA, l'inquiétude des partenaires du « réseau IUT » gagne les acteurs institutionnels, les directeurs d'IUT, les présidents de l'UNPIUT, les élus locaux et certaines organisations patronales. Le SNESUP et la coordination des personnels des IUT, ainsi que celle des étudiants, ont exigé des mesures réglementaires préservant le fléchage des moyens humains et financiers aux IUT et permettant de garantir l'application des Programmes Pédagogiques Nationaux (PPN) et le caractère national des DUT. Cette exigence n'était pas partagée : les directeurs d'IUT et présidents de conseils d'IUT préférant accepter la mise en œuvre des seuls Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) entre université et IUT et se satisfaisant d'une simple circulaire de cadrage.

En cette rentrée 2009-2010, les conséquences de la loi LRU se font sentir dans les IUT. L'application du décret modifié Enseignants Chercheurs et les passages aux Responsabilités et Compétences Élargies conduit à des situations explosives et à faire évoluer les positions de certains acteurs. En effet, l'application de l'égalité 1h TP = 1h TD ([voir la pétition du SNESUP](#)) nécessite la création de très nombreux postes statutaires et laisse augurer de graves difficultés et des tensions importantes entre les collègues si des moyens supplémentaires adaptés ne sont pas octroyés. A ce jour, l'échec des COM est patent. Les entités représentées au comité de suivi des COM réclament un geste de la ministre. Fait rarissime, la Commission Consultative Nationale (CCN), s'est récemment (13/10/09) inquiétée de l'inefficacité du dispositif et de ses conséquences sur les IUT.

Présent dans toutes ces batailles, le SNESUP tient à rappeler quelles sont ses positions et propositions pour de véritables formations technologiques universitaires impliquant les IUT, permettant de participer pleinement à la démocratisation de l'enseignement supérieur et liées à la recherche. Les principes intangibles qui selon nous devraient régir les formations technologiques sont les suivants :

- Le maintien d'un **Programme Pédagogique National (PPN)** fort pour les DUT, jouant le rôle de passeport reconnu par les conventions collectives et permettant la poursuite d'études en Licence, puis en Master.
- Le maintien de l'**affectation en propre des moyens aux IUT**.
- Le maintien du **caractère universitaire du DUT**, garanti non seulement par la présence d'un corps enseignant principalement constitué d'enseignants-chercheurs ou par la présence de laboratoires de recherche dans les IUT, mais également par l'organisation des enseignements et leurs modalités.
- Le maintien d'une évaluation par une instance nationale spécifique, la **Commission Consultative Nationale (CCN)**, pour les IUT.
- Conformément aux mandats du SNESUP adoptés lors de son dernier congrès, et en opposition au projet actuel d'université nationale technologique, la place des IUT dans leur université de rattachement doit être confortée, ce qui passe notamment par des mesures pour **améliorer le lien enseignement-recherche au sein des IUT**. A l'heure où de nombreux collègues, fortement investis dans des activités pédagogiques depuis des années, se voient stigmatisés et qualifiés de « non-productifs », il faudrait au contraire des mesures spécifiques permettant un ré-engagement dans la recherche, par exemple en affectant un volet de CRCT (Congés pour Recherches ou ConversionsThématiques) spécifique pour les IUT, à attribuer en fonction de la diversité des situations (antennes d'IUT, IUT isolés, domaines de recherche absents des universités de rattachement ou équipes de recherche désuétées).
- La mise en place d'un **cycle licence technologique, élaboré conjointement entre UFR et IUT**, constitué de véritables licences cadrées nationalement et permettant des poursuites d'études en master. Un tel projet doit être conçu dans l'optique de parcours L-M communs avec les autres composantes universitaires, sous la forme de parcours croisés intégrant des dispositifs permettant d'accueillir et de faire réussir, aussi bien en licence qu'en IUT, un public étudiant plus diversifié, facilitant les réorientations entre licence et DUT et les poursuites d'études post-DUT. Il doit s'accompagner des moyens nécessaires à une pédagogie adaptée.

Le SNESUP rappelle son opposition aux projets gouvernementaux qui suppriment les dispositions qui ont permis aux IUT de jouer un rôle de premier plan dans la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il s'oppose aussi fermement aux projets de collèges universitaires, d'universités technologiques régionales (ou nationales) rassemblant les IUT, que ce soit par le biais d'un ex-article 43 ou de tout autre dispositif réglementaire.

Le SNESUP appelle l'ensemble de la communauté universitaire à **intervenir auprès des parlementaires et des élus locaux afin de porter son exigence de préserver la place des IUT au cœur de la société et de ses universités**. Il les appelle à **participer aux manifestations pour exiger les mesures réglementaires et moyens nécessaires**. Il les appelle notamment à être massivement présents, avec l'ensemble des personnels et étudiants le **vendredi 13 novembre, jour du vote du budget enseignement supérieur-recherche, devant l'Assemblée Nationale, ou en régions devant les préfetures**. Il dépose un préavis de grève pour ce jour.

Sur le site du SNESUP, voir communiqué intersyndical Budget avec appel à rassemblement le 13 novembre :
<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4398&ptid=5&cid=3716>